



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 136 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, où figurent les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique III pour 2019 ([A/73/352/Add.3](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 28 novembre 2018.

2. Dans son rapport principal ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2019 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)¹. Outre les projets de budget pour les 14 missions présentés au titre du groupe II ([A/73/352/Add.2](#) et [A/73/352/Add.2/Corr.1](#)), le Secrétaire général a présenté un projet de budget distinct pour une mission supplémentaire relevant du groupe II, l'Équipe d'enquêteurs des

¹ [A/73/352/Add.1](#), [A/73/352/Add.2](#) et [A/73/352/Add.2/Corr.1](#), [A/73/352/Add.3](#), [A/73/352/Add.4](#) et [A/73/352/Add.5](#).



Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ([A/73/352/Add.6](#), [A/73/352/Add.6/Corr.1](#) et [A/73/352/Add.6/Corr.2](#)), récemment créée. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal ([A/73/498](#)). Ses rapports annexes sont consacrés aux prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA, à la MANUI et à l'Équipe d'enquêteurs².

II. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018 et ressources nécessaires pour 2019

3. Le tableau 1 ci-dessous, qui figure également dans le rapport du Secrétaire général ([A/73/352/Add.3](#), tableau 1), met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2019 au titre des neuf missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III, les crédits approuvés pour 2018 ainsi que le montant estimatif des dépenses pour 2018.

Tableau 1

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2018			2019		Variation (2018-2019)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2) (3) = (2) - (1)		(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	14 224,8	13 897,6	(327,2)	12 891,3	17,2	(1 333,5)	12 564,1
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	17 854,1	19 493,9	1 639,8	17 052,5	181,5	(801,6)	18 692,3
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	95 909,1	97 735,2	1 826,1	104 916,8	8 501,3	9 007,7	106 742,9
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 997,7	2 969,6	(28,1)	3 073,4	102,3	75,7	3 045,3
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 915,4	3 923,6	8,2	3 581,7	1,1	(333,7)	3 589,9
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 201,4	9 037,5	836,1	8 900,6	93,7	699,2	9 736,7
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 117,4	7 143,4	26,0	7 348,5	—	231,1	7 374,5
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	71 619,5	71 475,3	(144,2)	78 154,8	454,9	6 535,3	78 010,6
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	70 717,6	68 301,8	(2 415,8)	66 395,4	385,4	(4 322,2)	63 979,6
Total	292 557,0	293 977,9	1 420,9	302 315,0	9 737,4	9 758,0	303 735,9

² [A/73/498/Add.1](#), [A/73/498/Add.2](#), [A/73/498/Add.3](#), [A/73/498/Add.4](#), [A/73/498/Add.5](#) et [A/73/498/Add.6](#).

Exécution du budget de 2018

4. Pour 2018, les prévisions de dépenses jusqu'à la clôture de l'exercice s'établissent à 293 977 900 dollars pour les neuf missions du groupe thématique III, le montant des crédits ouverts étant de 292 557 000 dollars, ce qui laisse prévoir un dépassement de coûts de 1 420 900 dollars. On trouvera dans le tableau 6 du rapport principal du Secrétaire général [A/73/352 et A/73/352/Corr.1] un récapitulatif des écarts importants entre les crédits ouverts pour l'exercice 2018 et les dépenses prévues.

Ressources nécessaires pour 2019

5. Le montant net des crédits demandés pour 2019 au titre des missions du groupe thématique III s'élève à 302 315 000 dollars, soit une augmentation de 9 758 000 dollars (3,3 %) par rapport au montant approuvé pour 2018. Le tableau 8 du rapport principal du Secrétaire général renseigne sommairement sur les principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2018 et les ressources proposées pour 2019 au titre des missions du groupe thématique III.

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant diverses catégories de dépenses, qui précisent les dépenses effectives des missions relevant du groupe III au 30 septembre 2018, ainsi que les prévisions de dépenses pour les derniers mois de l'année, et expliquent les écarts entre le budget approuvé pour 2018 et les prévisions de dépenses pour 2019 (voir annexe). **Le Comité compte que ces informations seront incluses dans les futurs projets de budget des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III.** Il énonce ses observations et recommandations concernant la présentation des informations dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/498).

A. Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

7. On trouvera indiqués dans le tableau 2 ci-dessous les postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2018, les postes vacants au 31 octobre 2018 et les effectifs demandés pour 2019.

Tableau 2
Groupe thématique III : récapitulatif des effectifs nécessaires, par mission

Mission	Effectif approuvé pour 2018	Postes vacants au 31 octobre	Postes proposés pour 2019	Créations de postes	Suppressions de poste	Reclassements	Transfert/ Changement de lieu d'affectation
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	63 (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 7 SM, 6 AN, 19 AL)	3 (1 P-4, 2 P-3)	62 (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3, 7 SM, 6 AN, 18 AL)	–	1 AL ^a	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	142 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 9 P-3, 28 SM, 26 AN, 42 AL, 11 VNU)	9 (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM, 2 AN, 1 AL)	135 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 8 P-3, 27 SM, 25 AN, 42 AL, 11 VNU)	14 (2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 AN, 3 VNU)	21 (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3 ^b , 1 SM, 6 AN, 3 VNU)	–	2 (1 P-4, 1 AL) ^c

<i>Mission</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018</i>	<i>Postes vacants au 31 octobre</i>	<i>Postes proposés pour 2019</i>	<i>Créations de postes</i>	<i>Suppressions de poste</i>	<i>Reclassements</i>	<i>Transfert/ Changement de lieu d'affectation</i>
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	277 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 40 P-4, 29 P-3, 1 P-2, 49 SM, 71 AN, 41 AL, 4 VNU)	57 (1 D-1, 6 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 3 SM, 24 AN, 15 AL)	325 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 48 P-4, 35 P-3, 1 P-2, 57 SM, 84 AN, 45 AL, 13 VNU)	48 (8 P-4, 6 P-3, 8 SM, 13 AN, 4 AL, 9 VNU) ^d	—	—	—
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	—	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	2 AL	2 AL	—	—
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	—	11 (2 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	—	1 P-5	—	—
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	2 AL	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	—	—	—	—
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	41 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 3 AN, 9 AL)	4 (2 P-4, 1 AN, 1 AL)	41 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 3 AN, 9 AL)	—	—	—	—
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	278 (1 SGA, 2 SSG, 7 D-1, 13 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 2 P-2, 108 SM, 1 G (AC), 8 AN, 67 AL, 5 VNU)	38 (5 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 3 SM, 2 AN, 14 AL)	312 (1 SGA, 2 SSG, 7 D-1, 13 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 2 P-2, 120 SM, 1 G (AC), 13 AN, 83 AL, 6 VNU)	40 (13 SM, 4 AN, 22 AL, 1 VNU)	6 (1 AN, 5 AL) ^a	1 SM en AN, 1 AL en AN	De Tunis à Tripoli 165 (1 SGA, 2 SSG, 7 D-1, 10 P-5, 24 P-4, 24 P-3, 2 P-2, 93 SM et 2 VNU) De Brindisi à Tunis (1 AL)
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	391 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 20 P-5, 39 P-4, 45 P-3, 1 P-2, 38 SM, 1 G (AC), 72 AN, 81 AL, 85 VNU)	38 (3 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 4 SM, 5 AN, 8 AL)	428 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 21 P-5, 39 P-4, 46 P-3, 1 P-2, 41 SM, 1 G (AC), 77 AN, 80 AL, 113 VNU)	46 (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 SM, 5 AN, 3 AL, 29 VNU)	9 (1 P-5, 2 P-4, 1 SM, 2 AN, 2 AL, 1 VNU)	1 AL en SM ; 1 AL en AN, 1 SM en AN	5 (2 P-5, 2 AN, 1 AL) ^e

Abréviations : AL, agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; SM = agent du Service mobile ; SSA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a À compter du 1^{er} juillet 2019.

^b 1 spécialiste des finances et du budget (P-3) à compter du 1^{er} juillet 2019.

^c 1 spécialiste des affaires judiciaires (P-4) et 1 assistant administratif (AL) transférés de l'ancienne Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité à la nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

^d Y compris la transformation de 17 emplois de temporaire en postes (7 P-4, 1 SM, 6 AN, 3 AL).

^e 1 P-5 (Chef adjoint de l'appui à la mission) du Bureau de l'appui aux missions au Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources ; 1 P-5 (Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; 1 AN (analyste de l'information) de la Section de la fusion et de l'analyse des données et de la communication de l'information au Bureau du directeur de la vérification ; 1 AN (spécialiste de la gestion de l'information) du Bureau du Directeur de la vérification au Groupe des opérations et de la planification du Bureau du Chef de cabinet ; 1 AL (assistant administratif) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Groupe des ressources humaines.

8. Le Secrétaire général propose 1 426 postes en 2019 pour les neuf missions relevant du groupe III, notamment une augmentation nette de 110 postes, comme indiqué ci-dessus dans le tableau 2. Des modifications du tableau d'effectifs pour 2019 sont proposées pour sept des neuf missions relevant du groupe thématique III, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (voir par. 14 à 17 ci-dessous), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) (voir par. 18 et 19 ci-dessous), le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (voir par. 20 ci-dessous), la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (voir par. 22 et 23 ci-dessous) et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (voir par. 24 ci-dessous). Aucune modification du tableau d'effectifs n'est proposée pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2018, 151 postes étaient vacants au titre du groupe thématique III. Sur ces 151 postes vacants, 73 étaient occupés par du personnel temporaire assumant ses responsabilités habituelles et des responsabilités attachées à un poste plus élevé au titre d'une vacance de poste temporaire ; neuf personnes parmi elles touchaient une indemnité de fonctions. Dans son rapport sur les rapports financiers et les états financiers vérifiés de l'Organisation des Nations Unies pour 2017, le Comité des commissaires aux comptes a fait observer que l'octroi d'une indemnité de fonctions à un fonctionnaire appelé à assumer les responsabilités d'un poste plus élevé n'avait pas été limité à des cas exceptionnels au cours de l'exercice biennal 2016-2017 (A/73/5 (Vol I), chap. II, par. 93 à 99 ; voir aussi le rapport du Comité y relatif, A/73/430, par. 34 et 35)³. **Le Comité compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'achever rapidement les procédures de recrutement visant à pourvoir les postes actuellement occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions.**

*Coordonnateur résident/Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et
Coordonnateur de l'action humanitaire*

10. Le Secrétaire général précise dans son rapport que la coopération avec d'autres entités, notamment avec les coordonnateurs résidents, les organismes, fonds et programmes et les partenaires extérieurs, joue un rôle important dans les activités des neuf missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne le pilier Développement et les fonctions de représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement n'exercerait plus les fonctions de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les missions relevant du Groupe III suivantes : le BINUGBIS, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la MANUL et la MANUSOM. Il a également été informé que concernant le pilier développement, la dotation en effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies était de trois postes au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Le Comité présente ses

³ Les dispositions régissant l'indemnité de fonctions figurent dans les documents suivants : le Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (disposition 3.10), les instructions administratives [ST/AI/1999/17](#), [ST/AI/1999/17/Amend.1](#) et [ST/AI/2003/3](#).

observations et recommandations concernant le système des coordonnateurs résidents dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/498).

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

11. Il ressort du rapport du Secrétaire général que le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) fournit un large éventail de services d'appui transactionnel aux missions qu'il dessert, dont seulement six missions politiques spéciales. En attendant qu'un dispositif de prestation de services centralisée soit approuvé et mis en place, il est proposé que le Centre élargisse son offre de services à l'ensemble des missions politiques spéciales basées en Afrique, parmi lesquelles l'UNOWAS, le BINUGBIS, l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et la MANUL, à compter du 1^{er} juillet 2019 [ibid, par. 30, 68 a) ii) et 255 c)].

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pour le Centre de services régional d'Entebbe, les besoins en effectifs étaient établis sur la base d'une stratégie évolutive de modulation des ressources ; un certain nombre de facteurs étaient pris en considération, notamment le nombre de missions clientes qui devraient être soutenues par le Centre. Il a aussi été informé qu'il était proposé de supprimer des postes à l'UNOWAS, au BINUGBIS et à la MANUL à compter du 1^{er} juillet 2019, et que les effectifs nécessaires pour le Centre de services régional d'Entebbe en 2019/20 seraient déterminés sur la base des résultats de l'exercice de modulation des ressources entre tous les clients (voir tableau 3). Il ressort du rapport principal du Secrétaire général que, compte tenu du nombre de postes proposés pour l'UNOWAS, le BINUGBIS, l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigeria et la MANUL, les sept postes qu'il est proposé de supprimer à compter du 1^{er} juillet 2019, à savoir cinq postes d'agent local à la MANUL, un de P-3 au BINUGBIS et un d'agent local à l'UNOWAS, seront pris en considération lors de l'évaluation des besoins en personnel du Centre de services régional pour 2019/20. Il ressort également du rapport qu'étant donné le volume de services et les gains d'efficacité qui découleront de la centralisation de la prestation des services au Centre de services d'Entebbe, le poste d'administrateur recruté sur le plan national sera supprimé à la MANUL (A/73/352, par. 48, et A/73/352/Corr.1).

Tableau 3
Postes qu'il est proposé de supprimer

	<i>Titre fonctionnel (emplacement)</i>	<i>Classe</i>
UNOWAS	1 assistant (budget et finances) (Dakar)	1 AL
BINUGBIS	1 fonctionnaire des finances (Bissau)	1 P-3
MANUL	1 spécialiste des ressources humaines (Brindisi)	1 AN
	3 assistants chargés des ressources humaines (2 à Brindisi, 1 à Tripoli)	5 AL
	2 assistants (finances) (1 à Brindisi, 1 à Tripoli)	
		1 P-3
Total		1 AN
		6 AL

Abréviations : AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national.

13. Tout en prenant note de l'appui que le Centre de services régional d'Entebbe doit fournir aux quatre missions politiques spéciales basées en Afrique, le Comité consultatif réaffirme que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de cette dernière.

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

14. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'en application des résolutions 2343 (2017) et 2404 (2018) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer une nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. En étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, cette cellule fournira aussi des conseils et un appui stratégiques et techniques et aidera le Gouvernement bissau-guinéen à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Il ressort du rapport que les tâches liées à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité ont été retirées du mandat de la mission conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité et qu'un examen de la Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et du profil du personnel a été réalisé (A/73/352/Add.3, par. 62).

15. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du BINUGBIS sont indiquées aux paragraphes 68 du rapport du Secrétaire général et sont notamment les suivantes :

a) Suppression de 21 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 SM, 6 AN et 3 VNU), y compris :

i) Vingt postes de l'ancienne Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité : un poste de chef de service (D-1), un poste de conseiller principal pour les questions de police (P-5), un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4), trois postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), deux postes de spécialiste de la réforme (Police des Nations Unies) (P-3), un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-3), un poste d'assistant administratif (Service mobile), six postes d'administrateur recruté sur le plan national, un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (secteur de la défense) (Volontaire des Nations Unies) et deux postes de spécialiste des questions d'état de droit (Volontaires des Nations Unies) (voir par 16 ci-dessous) ;

ii) Un poste de fonctionnaire des finances (P-3) (voir par. 11 à 13 ci-dessus) ;

b) Transfert de deux postes : un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-4) et un poste d'assistant administratif (agent local) de la Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité à une nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée (voir par. 16 ci-dessous) ;

c) Création de 14 postes (2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 AN et 3 VNU), y compris :

i) Dix postes pour la nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée : un poste de chef de section (P-5), un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4), trois postes de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (P-3), un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (administrateur recruté sur le plan national), un poste de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (administrateur recruté sur le plan national), un poste de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté

sur le plan national), un poste de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) et un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) (voir par. 16 ci-dessous) ;

ii) Quatre postes à la Section des affaires politiques : un poste de conseiller hors classe pour les affaires électorales (P-5) et trois postes de Volontaire des Nations Unies (voir par. 17 ci-dessous).

16. Le Comité consultatif note qu'il ressort du rapport du Secrétaire général qu'en application de la résolution du Conseil de sécurité 2404 (2018), le Secrétaire général est prié de présenter son évaluation de la mission dans les neuf mois suivant l'adoption de la résolution le 28 février 2018, y compris différentes options concernant une restructuration possible de la présence de l'ONU dans le pays et une nouvelle hiérarchisation des tâches (résolution 2404 (2018), par. 28). Le Comité note que le rapport n'a pas été présenté au Conseil de sécurité à ce jour. Après que le rapport aura été présenté, le Conseil devrait se prononcer sur les options proposées en février 2019, à l'occasion de l'examen du renouvellement du mandat du BINUGBIS. Il est également précisé que si le Conseil demande la restructuration du BINUGBIS, un nouveau budget ou un budget révisé sera proposé (A/73/352/Add.3, par. 63). **Le Comité compte que le Secrétaire général fournira des informations supplémentaires à l'Assemblée générale en ce qui concerne la relation entre le mandat actuel et le renforcement de la cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Il compte également que le Secrétaire général informera l'Assemblée générale des décisions prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'évaluation de la mission et de ses incidences financières. Il compte en outre que le Secrétaire général communiquera des renseignements complémentaires concernant l'évaluation de la mission et de ses incidences financières à l'Assemblée lorsque celle-ci examinera son rapport.**

17. En ce qui concerne les quatre postes qu'il est proposé de créer à la Section des affaires politiques (un poste de conseiller hors classe pour les affaires électorales (P-5) et trois postes de Volontaire des Nations Unies), le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a obtenues après avoir demandé des précisions, que les postes sont proposés pour permettre à la mission de fournir une assistance technique aux autorités nationales et de les aider à organiser les élections législatives et présidentielle de 2019. **Le Comité recommande que soit approuvée la création proposée des postes de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) et de trois postes de Volontaire des Nations Unies pour 2019. Il recommande également que la reconduite éventuelle de ces postes soit pleinement expliquée et justifiée dans le projet de budget pour 2020.**

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

18. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que plusieurs des modifications du tableau d'effectifs proposées répondent à l'évolution des priorités stratégiques et du mandat de la MANUSOM pour 2019, notamment la transformation en postes permanents de 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au sein du Groupe intégré d'appui électoral, à savoir :

- i) Sept spécialistes des affaires électorales (P-4) à Mogadiscio ;
- ii) Un assistant administratif (Service mobile) à Mogadiscio ;
- iii) Six observateurs électoraux adjoints (administrateurs recrutés sur le plan national) à Mogadiscio ;

iv) Trois assistants administratifs (agents locaux) à Mogadiscio [A/73/352/Add.3, par. 100 b)].

19. En ce qui concerne les 17 emplois de temporaire qu'il s'agit de transformer, le Comité consultatif a été informé que 5 d'entre eux étaient encore vacants au 30 septembre 2018, à savoir : 2 spécialistes des affaires électorales (P-4), 2 observateurs électoraux adjoints (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local). **Le Comité rappelle que, de façon générale, il convient d'examiner régulièrement en quoi les postes vacants demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget. Le Comité recommande donc la suppression des emplois de temporaire suivants : 2 spécialistes des affaires électorales (P-4), 2 observateurs électoraux adjoints (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local). Le montant des dépenses opérationnelles connexes devrait être ajusté en conséquence.**

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

20. Le Secrétaire général indique que le Bureau d'appui commun de Koweït fournit un appui administratif au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (voir A/73/352/Add.3, par. 106). Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur la MANUA, le Secrétaire général a indiqué que, s'agissant des changements à apporter à la structure du Bureau d'appui commun, il avait été procédé à une évaluation des besoins du Bureau et qu'on en avait conclu que le personnel nécessaire devrait être réparti entre ses principales missions clientes afin de garantir un partage approprié des coûts. Le Secrétaire général précisait que les missions en question étaient la MANUA, la MANUI, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (A/73/352/Add.4, par. 70 et 71). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que le Centre régional, jugé de taille trop réduite, ne fournirait pas de ressources au Bureau d'appui commun. **Le Comité consultatif rappelle que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement, selon qu'il convient.**

21. Le Comité consultatif souligne que le Bureau d'appui commun de Koweït a été créé en raison de l'insécurité qui régnait en Iraq et en Afghanistan et que ses fonctions d'appui avaient ensuite été étendues par le Département de l'appui aux missions à d'autres missions. **Le Comité rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvé par celle-ci.** Les observations et recommandations du Comité concernant le Bureau d'appui commun figurent dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/498, par. 55 et 56).

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

22. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2018 la MANUL, tout en modifiant sa structure et son tableau d'effectifs, a fonctionné grâce au roulement temporaire du personnel, ayant notamment affecté des fonctionnaires à titre temporaire à Benghazi (A/73/352/Add.3, par. 245 à 248). Il indique également que les conditions de sécurité continueront de peser sur l'exécution du mandat et des activités opérationnelles. En 2019, il est prévu que la Mission renonce peu à peu au roulement temporaire du personnel et consolide progressivement sa présence permanente en Libye, sur la base des priorités opérationnelles définies dans son

mandat et compte tenu des conditions de sécurité. Elle envisage de développer ses contacts et ses activités dans tout le pays, si les conditions de sécurité le permettent, de rétablir une présence pleine et entière à Benghazi, dans l'est du pays, et de poursuivre des activités normales dans d'autres régions du pays. À ce titre, il est proposé que 163 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international situés à Tunis soient progressivement transférés à Tripoli au cours du premier semestre de 2019. L'on conserverait à Tunis les moyens aériens et les capacités de contrôle des mouvements afin de soutenir les opérations aériennes de la Mission. Les fonctions d'achat, de comptabilité et de ressources humaines continueraient en grande partie d'être exécutées à Tunis, et plusieurs fonctionnaires resteraient affectés à Tunis pour continuer de collaborer avec les interlocuteurs travaillant sur la situation en Libye depuis la Tunisie (ibid., par. 249 et 250). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs figurent au paragraphe 255 du rapport du Secrétaire général.

23. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, sur les 38 postes vacants à la MANUL, 3 postes l'étaient depuis plus de deux ans au 31 octobre 2018, à savoir 1 poste d'observateur principal aux frontières (P-5), vacant depuis le 1^{er} août 2015, 1 poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national), vacant depuis le 1^{er} janvier 2016, et 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local), vacant depuis le 8 août 2016. Le Comité note que le poste d'observateur principal aux frontières (P-5) devait être pourvu le 12 novembre 2018. **Le Comité rappelle que, de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget. À cet égard, il recommande la suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) et d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local). Le montant des dépenses opérationnelles connexes devrait être ajusté en conséquence.**

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

24. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la Mission, chargée de vérifier la bonne application des garanties de sécurité, a contribué à la création et à la mise en place d'un mécanisme tripartite de sécurité et de protection, qui permet de coordonner le suivi et le contrôle de l'application des garanties de sécurité et des mesures de protection en faveur des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) ([A/73/352/Add.3](#), par. 270). Il indique également que, compte tenu des activités prioritaires de la Mission et de l'évolution de la répartition géographique des anciens membres des FARC-EP, les bureaux locaux seront fusionnés en un petit nombre de centres, où plusieurs équipes mobiles seront déployées pour mener dans la zone qui leur incombe des activités de formation et de réintégration (ibid., par. 283). Le Secrétaire général propose à ce titre la création de 46 postes temporaires (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 SM, 5 AN, 3 AL et 29 VNU) (ibid., par. 289). **Le Comité consultatif note que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie comptait 38 postes vacants au 31 octobre 2018. Compte tenu de la proposition de créer 46 postes temporaires, le Comité encourage la Mission à améliorer le recrutement aux postes déjà approuvés.**

25. Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes 19 et 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant les tableaux d'effectifs du groupe thématique III en 2019.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

26. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les dépenses opérationnelles au titre du groupe thématique III (voir tableau 4 ci-dessous), notamment le montant des crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2018 ainsi que les prévisions de dépenses pour 2019.

Tableau 4

Groupe thématique III : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Ressources demandées (montant total)	Dépenses non renouvelables	Variation entre 2018 et 2019 Augmentation/ (diminution)	Ressources nécessaires pour 2019 (montant net)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Dépenses opérationnelles							
1. Consultants et services de consultants	2 852,9	3 678,4	825,5	3 161,9	—	309,0	3 987,4
2. Voyages	9 332,4	12 685,1	3 352,7	8 760,7	—	(571,7)	12 113,4
3. Installations et infrastructures	60 994,9	48 042,6	(12 952,3)	60 154,2	7 570,6	(840,7)	47 201,9
4. Transports terrestres	6 826,7	7 268,8	442,1	5 693,6	901,0	(1 133,1)	6 135,7
5. Opérations aériennes	28 966,8	24 709,0	(4 257,8)	23 619,0	84,0	(5 347,8)	19 361,2
6. Opérations maritimes ou fluviales	415,9	408,3	(7,6)	567,4	—	151,5	559,8
7. Informatique et communications	25 540,1	19 569,8	(5 970,3)	19 618,9	1 141,6	(5 921,2)	13 648,6
8. Services médicaux	3 432,5	2 812,3	(620,2)	2 883,6	40,2	(548,9)	2 263,4
9. Fournitures, services et matériel divers	10 420,6	9 705,7	(714,9)	10 361,0	—	(59,6)	9 646,1
Total	148 782,8	128 880,0	(19 902,8)	134 820,3	9 737,4	(13 962,5)	114 917,5

27. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles des neuf missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III s'élèvent à 134 820 300 dollars pour 2019, ce qui représente une diminution de 13 962 500 dollars (9,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2018 (148 782 800 dollars). Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des précisions sur plusieurs catégories de dépenses opérationnelles d'un certain nombre de missions et prend note des dépenses constatées au 30 septembre 2018 pour les missions du groupe thématique III, des prévisions de dépenses pour les derniers mois de l'année et des explications y afférentes.

Consultants

28. Les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants pour 2019 s'élèvent à 3 161 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 309 000 dollars, soit 10,8 %, par rapport aux ressources approuvées pour 2018 au titre du groupe thématique III, qui s'élevaient à 2 852 900 dollars (voir tableau 4 ci-dessus). Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des ressources demandées et formule des observations et des recommandations concernant l'emploi de consultants et services de consultants au paragraphe 32 ci-après.

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

29. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 891 400 dollars devait servir à financer le recours à 11 consultants (non formateurs), 4 formateurs et 1 service de conseil, le but étant de fournir, à l'appui du mandat de la MANUSOM, des services d'experts aux équipes chargées des droits de l'homme, des affaires politiques, de l'assistance électorale et de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, ainsi qu'aux équipes chargées de la réforme du secteur de la sécurité, du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État. Le Comité a également appris que les consultants (non formateurs) seraient appelés à apporter, pendant un temps limité, un savoir-faire technique que le personnel de la Mission ne possédait pas et fourniraient un appui à la MANUSOM en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération. Le Comité prend note de la composition des effectifs de la Mission (existants et proposés), qui semblent pouvoir répondre aux besoins recensés au titre des activités autres que la formation. Il note également que les droits de l'homme, les affaires politiques et les questions électorales relèvent de la compétence de la Mission et que, de ce fait, il n'est pas justifié de faire appel à un grand nombre d'experts extérieurs.

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

30. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 518 600 dollars devait servir à financer le recours à des consultants dans les domaines suivants : le développement rural ; la participation politique, la réconciliation et la réintégration ; les jeunes et la consolidation de la paix ; les dynamiques de la violence ; la concertation entre responsables militaires et policiers dans les périodes de transition militaire vers la paix et la sécurité ; la conception graphique ; la déontologie et la discipline ; l'information en matière de vérification ; l'exploration de données.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

31. Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des consultants, d'un montant de 256 900 dollars, devaient servir à financer le recours à des experts dans plusieurs domaines, notamment le pastoralisme, la sécurité, la paix, l'analyse de données statistiques, la gouvernance, l'état de droit, les questions électorales et la radicalisation. Il note que les ressources demandées pour 2019 sont inférieures de 19 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, les capacités internes étant sollicitées dans des domaines comme l'évaluation technique sur le terrain et la réforme du secteur de la sécurité, et, à cet égard, félicite la Mission d'utiliser ses ressources internes.

32. Tout en étant conscient qu'il peut être nécessaire de recourir à des consultants pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif rappelle que cette pratique doit être limitée au strict minimum (voir les résolutions 70/247, par. 45, et 71/263, par. 34, de l'Assemblée générale). Il recommande donc de réduire de 5 % les ressources demandées au titre des consultants en ce qui concerne la MANUSOM, soit 44 600 dollars, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, soit 25 900 dollars.

Voyages*Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion*

33. Les crédits demandés au titre des voyages pour 2019 s'élèvent à 8 760 700 dollars, ce qui représente une diminution de 571 700 dollars (6,1 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2018 au titre du groupe III (9 332 400 dollars) (voir tableau 4). Le

Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des voyages effectués en 2018 et notamment le nombre de déplacements faits et les dépenses engagées pour les neuf missions politiques relevant du groupe III. Ayant demandé des précisions, le Comité a également obtenu des informations sur les taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et relève que, alors même qu'un certain nombre de voyages effectués en 2018 étaient prévisibles, les règles ont été mal respectées. En particulier, le Comité note que, depuis 2015, aucune des missions relevant du groupe III n'a atteint l'objectif de 70 % fixé dans les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et que le taux de toutes les missions se trouve nettement en dessous de celui de référence (voir tableau 4). Le Comité formule des observations et recommandations sur l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion dans son rapport principal ([A/73/498](#)).

Tableau 5

Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion depuis 2015

(En pourcentage)

<i>Mission</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions				
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	7 %	12 %	4 %	7 %
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	12 %	25 %	27 %	35 %
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	5 %	15 %	13 %	13 %
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	0 %	45 %	27 %	40 %
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	60 %	11 %	21 %	7 %
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	0 %	9 %	24 %	13 %
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	0 %	7 %	10 %	20 %
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	3 %	10 %	30 %	23 %
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	s/o	s/o	3 %	4 %

34. Le Comité consultatif a conscience que, selon la nature de la mission à mener, il peut être difficile de prévoir à l'avance certains voyages. Le Comité demeure toutefois mécontent que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion continuent de ne pas être respectées. Il compte que les mesures nécessaires seront prises pour que ces directives soient mieux appliquées. Il compte également que le Secrétaire général fournira des renseignements plus détaillés sur la nature des voyages effectués à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les prochains projets de budget. Au regard des dépenses antérieures et étant donné que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion continuent d'être insuffisamment appliquées, le Comité estime que certaines prévisions de dépenses au titre des voyages manquent de réalisme. Il recommande donc une réduction de 5 %, soit 438 000 dollars, des crédits demandés au titre des voyages pour les missions relevant du groupe thématique III.

Utilisation de la visioconférence et de la téléconférence

35. Le Comité consultatif a également demandé des informations détaillées sur le recours aux autres moyens de communication, notamment la visioconférence et la téléconférence, pour les neuf missions politiques relevant du groupe III, y compris sur le nombre de sessions de visioconférence et de téléconférence et de sessions WebEx organisées et sur la réduction des frais de voyage résultant de l'utilisation des

technologies lorsque le mandat de la mission le permet. Le Comité note que la MANUSOM a fourni des informations détaillées sur les réunions et les activités de formation organisées en 2018 par visioconférence et téléconférence, à savoir 539 réunions en Somalie, 3 réunions avec le Conseil de sécurité avec la participation à distance du Représentant spécial du Secrétaire général et 6 réunions dans le cadre des conférences des donateurs. Il prend également note des informations fournies par le BINUGBIS sur l'utilisation de ces moyens de communication en vue de réduire les frais de voyage dans le cadre de la formation et des initiatives de gestion du changement et, en dernière analyse, d'assurer une bonne gestion des frais de voyage. Les autres missions du groupe, notamment le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, ont également donné des renseignements et des explications sur le recours aux autres moyens de communication ainsi que sur les difficultés rencontrées dans l'utilisation de la visioconférence et de la téléconférence pour certains types de réunions, de manifestations ou de consultations intergouvernementales. **Le Comité se félicite des mesures prises pour employer d'autres moyens de communication et salue les efforts faits par la MANUSOM pour utiliser la visioconférence et la téléconférence. Il encourage les missions politiques relevant du groupe III à recourir activement, dans la mesure du possible, à ces moyens et autres modes de communication dans le cadre de l'exécution de leur mandat.**

Installations et infrastructures

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

36. Le Comité consultatif a obtenu des précisions quant aux crédits demandés au titre des services d'entretien (10 132 300 dollars). Le Comité prend note du montant estimatif des dépenses pour 2018 (6 592 800 dollars contre des crédits ouverts de 7 587 000 dollars) et de l'augmentation de 2 545 300 dollars des crédits demandés pour 2019. **Tout en étant conscient que des ressources sont nécessaires pour les services d'entretien et de sécurité au nouveau bureau de Dhuusamarreeb (Somalie), le Comité n'est pas convaincu de la hausse globale des dépenses d'entretien. Il recommande donc une réduction de 5 %, soit 506 600 dollars, du montant des crédits demandés au titre des installations et des infrastructures.**

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

37. Le Comité consultatif a obtenu des informations sur le montant total des crédits demandés au titre des installations et des infrastructures (21 136 900 dollars), qui doivent servir à financer : l'acquisition de bâtiments préfabriqués (75 000 dollars) ; l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant (35 000 dollars) ; l'acquisition de matériel de bureau et autre matériel (9 400 dollars) ; l'achat de matériel de sûreté et de sécurité (162 900 dollars) ; la location de locaux (14 743 800 dollars) ; les équipements collectifs (24 000 dollars) ; les services d'entretien (4 663 200 dollars) ; les services de sécurité (480 500 dollars) ; les travaux de construction et de transformation (895 000 dollars) ; les articles de papeterie et fournitures de bureau (44 500 dollars) ; les carburants et lubrifiants pour sept groupes électrogènes (1 200 dollars) ; les fournitures sanitaires et articles de nettoyage (2 400 dollars). À cet égard, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que le montant total des crédits demandés au titre des travaux de construction, de transformation et de rénovation des

locaux et des gros travaux d'entretien (895 000 dollars) était destiné aux bureaux à Benghazi et à une partie du complexe d'Oea à Tripoli⁴.

38. Le Comité consultatif a également été informé que la diminution de 2 243 400 dollars entre le montant des crédits demandés pour 2019 et le montant des crédits approuvés pour 2018 s'expliquait principalement : a) par la suppression des crédits non renouvelables au titre de l'acquisition de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de matériel électrique, de mobilier et de matériel de bureau, et des crédits au titre des travaux de construction, de transformation et de rénovation et des matériaux de construction pour le complexe d'Oea à Tripoli, qui a été achevé en 2018 ; b) par la diminution des ressources nécessaires au titre des services de sécurité fournis à Oea et à Benghazi, compte tenu des dépenses effectives. À cet égard, il est indiqué dans le rapport que la Mission concentre ses efforts depuis le début de 2018 sur le renforcement de sa présence par roulement, principalement à Tripoli, et a également déployé une présence temporaire à Benghazi. La Mission devrait consolider sa présence à Benghazi dès que les conditions de sécurité le permettront et établir une présence de faible importance en d'autres lieux en Libye (A/73/352/Add.3, par. 222).

39. S'agissant du solde inutilisé au titre des installations et des infrastructures (6 468 200 dollars), le Comité consultatif relève que le montant correspondant à la location de locaux s'élève à 3 543 000 dollars pour 2018 (contre un crédit ouvert de 14 638 900 dollars). Le Comité a été informé que la sous-utilisation des crédits s'expliquait principalement : a) par le recouvrement des coûts auprès des équipes de pays des Nations Unies pour l'utilisation des services communs de la Mission, notamment les bureaux, logements et autres espaces ; b) par la réduction des crédits nécessaires pour l'achat de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de matériel électrique, de mobilier et de matériel de bureau, ainsi que pour les travaux de construction, de transformation et de rénovation et les matériaux de construction pour le complexe d'Oea à Tripoli, compte tenu des dépenses effectives. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que, si elle prévoyait un montant de 3 543 000 dollars au titre du recouvrement des coûts auprès des organismes, fonds et programmes qui ont actuellement recours aux services communs de la Mission en Libye, la MANUL ne s'attendait à aucun recouvrement en 2019 en raison du manque de bureaux et logements supplémentaires disponibles pour l'équipe. **Tout en prenant acte de l'utilisation du complexe d'Oea par les équipes de pays des Nations Unies et du recouvrement des coûts liés à l'utilisation des services communs de la Mission, le Comité est d'avis que davantage devrait être fait pour améliorer l'exactitude des projets de budget. Il recommande donc une réduction de 5 %, soit 750 000 dollars, du montant des crédits demandés au titre des installations et des infrastructures pour la MANUL. À cet égard, il recommande que des informations sur le coût de la location des locaux et les coûts recouverts soient communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget de la MANUL pour 2019.**

40. En ce qui concerne le montant des crédits demandés pour 2019 au titre de la location de locaux (14 743 800 dollars), le Comité consultatif a été informé que la MANUL consoliderait sa présence permanente en Libye par étapes et utiliserait pleinement ses locaux du complexe d'Oea à Tripoli, précédemment utilisés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. **Le Comité prend note de l'accord de partage des coûts en vigueur pour le complexe d'Oea à Tripoli et estime qu'il existe d'autres possibilités de partager les coûts liés aux services communs de la Mission, notamment les bureaux, les logements et autres espaces.**

⁴ Le complexe d'Oea est l'installation de l'ONU à Tripoli, où se trouvent les bureaux et les logements de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Il encourage donc le Secrétaire général à passer en revue les bureaux et les logements existants à l'intérieur du complexe en vue d'y accueillir les organismes, fonds et programmes qui préféreraient s'y installer.

41. Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19, 23, 32, 34 36 et 39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles pour 2019.

C. Questions diverses

Indicateurs clefs de performance

42. S'agissant des indicateurs de succès de la MANUSOM ([A/73/352/Add.3](#), tableau 8), le Comité consultatif note que certains indicateurs ont trait aux activités du Gouvernement fédéral et aux États fédérés, de la Commission électorale nationale indépendante et d'autres entités nationales. Le Comité répète qu'à son avis, il est possible d'améliorer certains indicateurs de succès afin de mieux faire apparaître les résultats que les missions peuvent obtenir et les activités pour lesquelles on peut leur demander des comptes (voir, par exemple, [A/69/628](#), par. 35, et [A/71/595/Add.5](#), par. 5).

III. Recommandation

43. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2019, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 85 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#)).

44. Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus, ainsi que de celles figurant dans son rapport principal ([A/73/498](#)), le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires pour 2019 au titre des neuf missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III.

Annexe

Groupe thématique III : explication des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses prévues pour 2018 et de la variation entre les crédits ouverts pour 2018 et les crédits demandés pour 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	4 394,7	4 394,8	0,1	Le dépassement de crédits prévu s'explique principalement par les frais de voyage effectivement engagés pour le déploiement, la relève et le rapatriement en provenance et à destination des pays de résidence des observateurs pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, compensés pour l'essentiel par les crédits inutilisés pour un observateur militaire du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) par suite de la révision du mandat révisé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2404 (2018) , des taux d'indemnité de subsistance (missions) et des coûts liés au déploiement, à la relève et au rapatriement inférieurs aux prévisions pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), du retard intervenu dans le recrutement d'un observateur militaire et d'un taux d'indemnité de subsistance (missions) inférieur aux prévisions pour l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.	4 312,1	(82,6)	La diminution tient essentiellement à la réduction d'un poste d'observateur militaire conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité pour le BINUGBIS et à un taux d'indemnité de subsistance (missions) pour 2019 inférieur à celui de 2018 pour l'UNOWAS et l'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
2. Contingents	19 833,0	19 733,3	(99,7)	La sous-utilisation de crédits prévue s'explique principalement par le déploiement de véhicules moins coûteux par le contingent à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), qui est en partie compensé par des frais de transport et d'entreposage supplémentaires pour le matériel appartenant aux contingents dont l'entrée en Libye a été refusée et qui a été renvoyé au Népal, et par des frais de voyage supplémentaires pour le déploiement, la relève et le rapatriement entre Tripoli et les pays fournissant des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).	19 777,1	(55,9)	La diminution résulte essentiellement de la réduction des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, le contingent ayant déployé des véhicules moins coûteux, ainsi que de la diminution des coûts liés à la relève et au redéploiement sur la base du coût effectif pour assurer la relève du contingent à la MANUSOM. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement entre Tripoli et les pays fournisseurs de contingents, des taux de remboursement plus élevés que prévu et des frais de transport supplémentaires au titre du matériel appartenant aux contingents pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).
3. Police des Nations Unies	1 070,0	1 055,9	(14,1)	La sous-utilisation des crédits prévues s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que le taux approuvé en 2018 et par des dépenses effectives inférieures au titre des voyages pour le BINUGBIS.	509,4	(560,6)	La diminution tient essentiellement à la suppression des crédits pour 13 policiers des Nations Unies conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité pour le BINUGBIS.
Total (catégorie I)	25 297,7	25 184,0	(113,7)		24 598,6	(699,1)	

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	94 556,7	110 673,9	16 117,2	Le dépassement de crédits prévu s'explique principalement par des dépenses de personnel supérieures aux prévisions en raison de taux de vacance de postes moins élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan international pour la MANUSOM, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la MANUL et le BINUGBIS ainsi que par l'échelon réel par classe du personnel en poste actuellement et le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs qui ont été supérieurs aux prévisions pour l'UNOWAS.	116 388,9	21 832,2	L'augmentation s'explique principalement par la baisse des taux de vacance de postes proposés pour 2019 par rapport à 2018, compte tenu des taux moyens effectifs de vacance de postes enregistrés en 2018, et par la création de postes à la MANUL, à la MANUSOM et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.
2. Personnel recruté sur le plan national	18 460,0	21 614,2	3 154,2	Le dépassement de crédits prévu s'explique principalement par la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national pour la Colombie et Beyrouth, à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, et par des taux de vacance effectifs moyens inférieurs aux prévisions pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la MANUL, la MANUSOM et le BINUGBIS.	21 323,4	2 863,4	L'augmentation s'explique principalement par la création de postes à la MANUL, à la MANUSOM et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, par des taux de vacance de postes moins élevés en 2019 qu'en 2018, compte tenu des taux de vacance de postes moyens enregistrés en 2018 pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et par la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national pour Beyrouth à compter de septembre 2017 pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
3. Volontaires des Nations Unies	2 959,7	4 651,2	1 691,5	Le dépassement de crédits prévu résulte essentiellement de la nécessité immédiate de recruter 30 Volontaires des Nations Unies pour mettre en œuvre la résolution 2381 (2017) du Conseil de sécurité pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.	4 299,0	1 339,3	L'augmentation s'explique principalement par le maintien des postes de Volontaire des Nations Unies en 2018 à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et par la création de postes de Volontaire des Nations Unies à la MANUSOM.
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 480,7	1 869,0	388,3	Le dépassement de crédits prévu s'explique par un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur au taux approuvé pour la MANUSOM.	-	(1 480,7)	La diminution s'explique par la transformation des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à la MANUSOM.
5. Personnel fourni par des gouvernements	1 019,4	1 105,6	86,2	Le dépassement de crédits prévu s'explique par un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur au taux approuvé pour la MANUL. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus pour la MANUSOM en raison de taux moyens de vacance de postes plus élevés que prévu dans le budget.	884,8	(134,6)	La diminution s'explique par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé qu'en 2018 pour le personnel fourni par des gouvernements à MANUSOM, compte tenu des taux moyens effectifs de vacance de postes enregistrés en 2018, et par la suppression des crédits prévus au titre du personnel fourni par des gouvernements au BINUGBIS, conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité. Cette diminution est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé en 2019 qu'en 2018 pour le personnel fourni par des gouvernements à la MANUL, compte tenu des taux moyens effectifs de vacance de postes enregistrés en 2018.
Total (catégorie II)	118 476,5	139 913,9	21 437,4		142 896,1	24 419,6	

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
III. Dépenses opérationnelles							
6. Consultants et services de consultants	2 852,9	3 678,4	825,5	Le dépassement de crédits prévu s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre d'activités comme le programme de perfectionnement des cadres et d'activités de fond à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Ce dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation de crédits prévue pour la MANUL en raison du changement d'orientation fondé sur les négociations en cours à l'appui du plan d'action de l'ONU.	3 161,9	309,0	L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre des services de consultants, compte tenu de la poursuite du processus de paix dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé pour le déploiement de cinq observateurs civils au sein de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, compte tenu des taux moyens effectifs de vacance de postes enregistrés en 2018, et par des services de consultants supplémentaires pour fournir un appui technique en vue de renforcer la présence de la MANUSOM sur le terrain et un appui accru à la Commission électorale nationale indépendante pendant la période menant aux élections de 2020/21. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits pour la MANUL en raison du changement d'orientation fondé sur les négociations en cours à l'appui du plan d'action de l'ONU.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
7. Voyages	9 332,4	12 685,1	3 352,7	Le dépassement de crédits prévu s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la présence temporaire par roulement pour fournir un appui accru aux homologues nationaux, en particulier pendant la période menant aux élections, au titre de la MANUL, et par l'augmentation des voyages effectifs au sein de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en raison des conditions météorologiques qui ont rendu difficile l'utilisation des hélicoptères autour du quartier général.	8 760,7	(571,7)	La diminution résulte essentiellement de la réduction de la présence temporaire par roulement, étant donné que la MANUL aura transféré la plupart de son personnel international de Tunis à Tripoli, ainsi que de l'amélioration de la planification des voyages par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Cette diminution est en partie compensée par des activités supplémentaires dans le domaine des élections et par la nécessité de renforcer les capacités de l'UNOWAS face aux conditions de sécurité dans le Sahel et le bassin du lac Tchad.
8. Installations et infrastructures	60 994,9	48 042,6	(12 952,3)	La sous-utilisation des crédits prévue s'explique principalement : par le recouvrement auprès de l'équipe de pays des Nations Unies des coûts liés à l'utilisation des services communs de la Mission, y compris les bureaux, les logements et autres espaces ; par des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'achat de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de matériel électrique, de mobilier et de matériel de bureau, et au titre des travaux de construction, de transformation et de rénovation ainsi que des matériaux de construction pour le complexe à Tripoli, compte tenu des dépenses effectives, à la MANUL ; par la réinstallation du personnel et des ressources dans un plus petit nombre	60 154,2	(840,7)	La diminution a pour principale origine la réduction des crédits nécessaires au titre des installations et des infrastructures du fait du redéploiement de personnel et de ressources dans un plus petit nombre de lieux d'affectation par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et la suppression d'un crédit non renouvelable pour des achats au titre de la MANUL. Cette diminution est en partie compensée par la prévision de ressources pour le nouveau bureau de Dhuusamarreeb pour la MANUSOM.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
				de lieux d'affectation, entraînant une réduction du nombre de camps loués et entretenus par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; par une réduction des dépenses de construction, de matériel et d'entretien pour un nouveau bureau à Dhuusamarreeb à Galmudug en raison du report à 2019 de la création du bureau par la MANUSOM.			
9. Transports terrestres	6 826,7	7 268,8	442,1	Le dépassement de crédits prévu s'explique principalement par l'acquisition imprévue de trois véhicules blindés supplémentaires, par des dépenses plus élevées que prévu au titre de la location de véhicules en attendant que la MANUL achève ses achats, ainsi que par des coûts supérieurs aux prévisions au titre des carburants et lubrifiants pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation de crédits tenant au fait que les coûts par véhicule des services contractuels de réparation et d'entretien ont été moindres que prévu à la MANUSOM.	5 693,6	(1 133,1)	La diminution s'explique par l'évolution de la composition du parc de véhicules de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, par la diminution des dépenses au titre des réparations et de l'entretien, des pièces de rechange et de la location de véhicules par la MANUSOM, et par la réduction des dépenses de location de véhicules à Tunis en raison du retour progressif à Tripoli du personnel de la MANUL.
10. Opérations aériennes	28 966,8	24 709,0	(4 257,8)	La sous-utilisation de crédits prévue s'explique principalement : par le fait que les dépenses prévues au titre des transports aériens ont été inférieures aux prévisions en raison de la renégociation du contrat de location et d'exploitation des moyens aériens à l'UNOWAS, au BINUGBIS et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria ; par le fait que le nombre d'heures de vol utilisées et la	23 619,0	(5 347,8)	La diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des opérations aériennes du fait de la renégociation du contrat pour l'UNOWAS, le BINUGBIS et la Commission mixte Cameroun-Nigéria, par la reconfiguration de la flotte d'avions par la MANUSOM, et par l'amélioration des

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
				consommation de carburant correspondante ont été inférieures aux prévisions à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; par le remplacement de l'appareil biréacteur par un avion à turbopropulseur plus petit à la MANUSOM.			modalités d'utilisation des hélicoptères dans la zone de mission par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.
11. Opérations maritimes ou fluviales	415,9	408,3	(7,6)	La sous-utilisation des crédits prévus tient essentiellement à l'évolution des dépenses contractuelles liées à la location de bateaux par rapport aux prévisions budgétaires de 2018 au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Cette sous-utilisation est en partie compensée par un dépassement de crédits au titre de la MANUL tenant à l'engagement de dépenses imprévues à cette rubrique.	567,4	151,5	L'augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre de sites sur lesquelles la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie doit se rendre par ce moyen.
12. Informatique et communications	25 540,1	19 569,8	(5 970,3)	La sous-utilisation de crédits prévue s'explique principalement par le fait que le nombre de satellites de connexion nécessaires et l'utilisation de l'abonnement au réseau satellitaire mondial à large bande ont été moindres que prévu à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que par le fait que les coûts liés aux répéteur de satellite, aux services Internet, aux services mobiles et aux téléphones satellitaires ont été inférieurs aux prévisions, compte tenu des taux compétitifs du marché, au titre de la MANUL.	19 618,9	(5 921,2)	La diminution est principalement le résultat de la réduction du nombre de satellites de connexion nécessaires et de l'utilisation de l'abonnement au réseau satellitaire mondial à large bande à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que de la suppression des crédits nécessaires pour l'acquisition ponctuelle de matériel à la MANUL.
13. Santé	3 432,5	2 812,3	(620,2)	La sous-utilisation de crédits prévue s'explique principalement par le fait que l'hôpital de niveau I de l'ONU à Tripoli est devenu pleinement opérationnel en 2018 à la MANUL et	2 883,6	(548,9)	Cette diminution résulte essentiellement du fait que l'hôpital de niveau I de l'ONU à Tripoli est devenu pleinement opérationnel en 2018 à la

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart estimatif</i>	<i>Explication de l'écart</i>	<i>Total 2019</i>	<i>Variation 2019-2018 Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Raison de la variation entre les crédits demandés pour 2019 et les crédits ouverts pour 2018</i>
				par le nombre effectif de services médicaux fournis par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.			MANUL, de la réduction des dépenses médicales à la MANUSOM et du nombre effectif de services médicaux fournis par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.
14. Fournitures, services et matériel divers	10 420,6	9 705,7	(714,9)	La sous-utilisation de crédits prévue s'explique principalement par l'absence de demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et par la diminution des frais de transport, compte tenu des dépenses effectives liées à l'achat de matériel et de fournitures à la MANUL. Cette sous-utilisation est en partie compensée par un dépassement de crédits résultant de l'augmentation des dépenses de fret liées à l'achat de matériel au titre de la MANUSOM.	10 361,0	(59,6)	La diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses afférentes au fret liées à l'achat ponctuel de matériel et de fournitures et par la suppression des crédits demandés pour les services d'évacuation par bateau au titre de la MANUL. Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des dépenses de fret liées à l'achat de matériel pour le nouveau bureau de Dhuusamarreeb et des crédits nécessaires pour financer des séances de formation spécialisée supplémentaires à la MANUSOM.
Total catégorie III)	148 782,8	128 880,0	(19 902,8)		134 820,3	(13 962,5)	
Total	292 557,0	293 977,9	1 420,9		302 315,0	9 758,0	